

Projet minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints

Le 6 février 2020

6212-08-018

Madame Julie Forget, présidente
Monsieur Jacques Locat, commissaire
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, Bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Analyse indépendante, réponses au MELCC
Étude d'impact environnemental et social
Projet Matawinie, Nouveau Monde Graphite**

Madame la présidente,
Monsieur le commissaire,

Par la présente, nous désirons déposer l'analyse indépendante des réponses aux questions et commentaires du MELCC concernant l'étude d'impact environnemental et social (EIES) du projet Matawinie de Nouveau Monde Graphite (NMG), préparée pour nous par Norda Stelo.

C'est durant la rencontre du 22 janvier 2019 que NMG a indiqué qu'un montant serait mis à la disposition du comité pour réaliser une analyse indépendante de l'EIES, afin d'aider le comité, formé de différents intervenants du milieu, ainsi que de résidents, qui n'ont pas l'expertise nécessaire pour analyser de façon optimale tous les points abordés dans l'EIES.

Lors des rencontres subséquentes, suite aux discussions :

- La Chambre de commerce de la Haute-Matawinie a été mandatée pour interpellier différentes organisations susceptibles de réaliser le mandat ;
- La municipalité a été identifiée pour agir comme fiduciaire dans ce dossier.

Les soumissions de trois sociétés ont été présentées au comité, et puisqu'il était déjà connu que Norda Stelo avait par le passé réalisé des mandats pour la société NMG, des questions ont été posées à la firme, dont la réponse figure en pièce jointe. Les membres du comité ayant été satisfaits de la réponse, le mandat a été confié à Norda Stelo, celle-ci étant la firme qui semblait la mieux placée pour effectuer l'analyse désirée.

Sachez que NMG n'est pas intervenue dans le processus de sélection de la firme Norda Stelo. Le comité n'a de plus jamais eu l'intention de cacher ce rapport. Nous désirons qu'il soit consulté avant toute chose par les membres du comité pour qu'ils aient l'opportunité de le lire, de demander des éclaircissements à la firme et d'en discuter.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Nous sommes donc heureux de déposer ce rapport, qui a satisfait le comité qui s'en servira, tel que l'analyse le suggère, afin de réaliser une surveillance et un suivi des actions qui devraient être effectuées par NMG.

Rappelons que l'objectif de ce comité est de « favoriser l'implication de la communauté locale dans l'ensemble du projet de mine de graphite ». Son rôle est d'assister le développement du projet en ce qui concerne le respect du milieu d'accueil, les impacts environnementaux et les retombées économiques régionales, ainsi que de faciliter la communication ouverte entre les principales parties prenantes et l'équipe de NMG.

Tel que consigné dans le compte-rendu des premières rencontres du comité, à l'été 2017, madame Levasseur a fait plusieurs approches auprès des membres de la Coalition des opposants à un projet minier en Haute-Matawinie (COPH) afin qu'ils soient présents au comité (2 sièges leur étaient réservés), mais ils lui ont signifié qu'ils ne désiraient pas y être. Ils ont été relancés, et l'on a aussi tenté de confirmer un ou deux membres de l'Association pour la protection du lac Taureau (APLT), sans succès, puisque cet organisme a aussi indiqué ne pas vouloir participer aux travaux.

Espérant le tout suffisamment explicite, nous vous prions de recevoir, madame la présidente, monsieur le commissaire, l'expression de nos plus respectueuses salutations.

Les membres du comité d'accompagnement du
projet de mine de graphite de Nouveau Monde Graphite